



# Entreprises en activité : prévention et gestion des risques psychosociaux



Fiche à destination des employeurs

*Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en vous apportant toute l'aide utile pour répondre à vos obligations et protéger au mieux vos salariés.*



Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, une continuité d'activité s'impose pour de nombreuses entreprises. Cette situation inédite a un impact sur les conditions de travail et favorise le stress des salariés. Cette fiche présente des conseils de prévention et de gestion des risques psychosociaux pour traverser cette crise, mais aussi préparer sa sortie.



## Face aux bouleversements des modes d'organisation, les fonctionnements en mode « dégradé » peuvent impliquer une intensité et une complexité du travail accrues...

- > **Structurer**, autant que possible, un cadre de travail rassurant pour les salariés en maintenant et renforçant les espaces de communication à destination de tous les niveaux hiérarchiques.
- > **Penser à instaurer des points réguliers** pour repérer individuellement et/ou collectivement d'éventuelles problématiques et y répondre de manière adaptée.
- > **Être vigilant aux plannings**, horaires de travail des salariés, en veillant à instaurer des temps de pause et de récupération.
- > **Renforcer le sentiment de reconnaissance** par l'écoute, la bienveillance, le soutien de la hiérarchie.

## Au regard des exigences émotionnelles accrues (peur de la contamination, exposition aux incivilités voire agressions) et de la nature de la relation avec les collègues modifiée.....

- > **Veiller au respect de l'application des gestes « barrières »**, des mesures de distanciation recommandées par les instances gouvernementales et médicales.
- > **Mettre à disposition des salariés des équipements de protections individuels et collectifs.**
- > **Communiquer** par le biais de différents canaux auprès des clients le rappel des mesures de distanciation, de gestes « barrières » (affichage, rappel micro...).
- > **Renforcer le sentiment de reconnaissance** par la transmission des messages de soutien positifs et bienveillants des clients ou usagers.
- > **Bannir toute forme de rejet des salariés potentiellement infectés** pour limiter l'apparition de tensions ou de comportements de mise à l'écart.



## Face au climat d'incertitude, au sentiment d'anxiété et d'insécurité suscités par la crise sanitaire...

- > **Communiquer et adapter le discours** suivant le rythme des événements traversés, en prenant en compte la composante émotionnelle pouvant être provoquée par le contexte d'épidémie. S'appuyer sur des principes de transparence, de cohérence et de pertinence au niveau de la crédibilité des informations transmises.
- > **Établir un climat de confiance** pour faciliter les échanges en renforçant le dialogue social, afin de donner de l'information au personnel et de faire face aux rumeurs et sources d'inquiétudes. La fréquence et les modalités des réunions seront adaptées aux événements et aux contraintes/consignes imposées. Les réunions du CSE, organisées si possible à distance à l'aide d'outils adaptés à la situation (visio ou audio conférence), pourront permettre, par exemple, de faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire et les dispositions organisationnelles mises en œuvre (protocoles, guides de conduite, achat de protections et d'équipements spécifiques au niveau individuel et collectif). Elles permettront également de travailler à l'élaboration de propositions d'amélioration ainsi qu'à la préparation des phases suivantes.
- > **Être attentif à chacun** et affirmer les valeurs et principes de solidarité collective, en instaurant ou en orientant vers des dispositifs d'entraide (plateformes de téléconsultations proposant un soutien psychologique), en valorisant la co-construction de pistes d'action et l'implication des salariés.
- > **Rassurer les salariés sur les stratégies d'adaptation et de maîtrise de la situation.** Dans ce contexte de vécu d'impuissance, il est important de pouvoir rassurer sur les capacités de l'organisation à répondre de manière souple, adaptée et protectrice à l'évolution de la situation.



### Communiquer et préparer l'après-crise

Dans ce contexte de crise où les repères sont bousculés, le maintien d'une communication transparente, bienveillante et régulière est indispensable.

Il est également essentiel de mettre à profit cette période de crise pour réfléchir à l'avenir de l'entreprise, préparer et accompagner les équipes, avec tout autant d'attention, à l'après-crise. Pour ce faire, une réflexion pourra être portée sur l'élaboration d'un plan stratégique visant à anticiper la réadaptation et la reprise progressive des activités.

### Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ag bSd\_ S[^  
auprès de votre centre habituel